

AT.- 28.06.79.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 79/410 du 7/07/79
ETR-SG/DAAP/DP
portant nomination de Monsieur BATEYANA
Jean-Pierre en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République Populaire du Congo en Répu-
blique Fédérale d'Allemagne à BONN

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE
LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979;

Vu le Décret n° 61-143/FD du 27 Juin 1961 portant statut commun
des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République;

Vu le Décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de rémuné-
rations applicables aux agents diplomatiques, consulaires et assimilés en
poste à l'étranger et aux Ambassadeurs Itinérants;

Vu le Décret n° 78/148 du 1er Mars 1978 fixant les attributions
et portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires Etran-
gères et de la Coopération;

Vu le Décret n° 78/666 du 6 Novembre 1978 portant restructura-
tion des Ambassades de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 77/381/ETR-SG/DAAP/DP du 29 Juillet 1977 portant
nomination de Monsieur OLLASSA Paul-Henri en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en
République Fédérale d'Allemagne;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur BATEYANA Jean-Pierre, Administrateur en Chef des
Services Administratifs et Financiers, précédemment Ambassadeur Extraordi-
naire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en République
Italienne, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République Populaire du Congo en République Fédérale d'Allemagne à BONN
en remplacement de Monsieur OLLASSA Paul-Henri appelé à d'autres fonctions.

.../...

ARTICLE 2.-- Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à BONN sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

BRAZZAVILLE, le 7 JUILLET 1979

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.--

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.--

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Pierre NZE --

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA.--

Henri LOPES --

Ampliations :

- Présidence République..... 2
- CAB/PM..... 2
- Départ.REL.Ext..... 2
- AFF.ETR.COOP..... 3
- Amb. BONN 2
- DFP..... 2
- DB..... 2
- DCF..... 1
- SGCM/BC..... 2
- Intéressé..... 1
- Dossier..... 1
- JORPC..... 1